



**DEUXIÈME RAPPORT  
DU  
COMITÉ PERMANENT  
DE LA  
POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

Deuxième session  
de la 59<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 20 mars 2019

<b>COMPOSITION DU COMITÉ</b>	
M. Crossman, président M. Fairgrieve, vice-président M. Savoie M. Northrup M. C. Chiasson	M. K. Chiasson M. Lowe M <sup>me</sup> Rogers M. Arseneau M. Austin

le 20 mars 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit le 23 janvier et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques ;*
- 7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 8, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, et accomplit une partie du travail à ce sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

---

Gary Crossman, député